YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2005

DELIBERATION N° 2005/06/895

OBJET : Cession gratuite de la parcelle AE 834 partielle : déclassement et désaffectation d'une emprise - Autorisation au Député-Maire de signer, au nom de la Commune, les actes correspondants.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Voirie Routière, notamment l'article L141 3,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique,

CONSIDERANT qu'après la réalisation, au début des années 80, de l'extension du CEC et de la résidence du Château, la société de construction a procédé, comme il était convenu avec la municipalité de l'époque, à la rétrocession des abords et des espaces publics,

CONSIDERANT qu'il s'avère que ce travail de géomètre comporte une erreur affectant la propriété de Monsieur AVRIL, cadastrée AE 659. En effet, conformément au Permis de Construire accordé, l'unique escalier d'accès aux différents niveaux de cette extension est un escalier extérieur qui n'apparaît pas dans le découpage. L'emprise de cet escalier a donc été classée par erreur dans le domaine public de la commune,

CONSIDERANT qu'il s'agit de régulariser cette situation afin de permettre à Monsieur AVRIL de vendre son bien,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PRONONCE la désaffectation d'une emprise foncière de 8 m² correspondant à l'emplacement de l'escalier érigé sur la parcelle AE 834, constituant le lot A du document d'arpentage joint à la présente,

PRONONCE le déclassement de cette emprise foncière du domaine public de la commune et son classement dans le domaine privé de la commune,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE Monsieur le Député Maire à procéder, au nom de la commune, à la cession gratuite de la parcelle AE 834 partielle (lot A) à Monsieur AVRIL et à signer les actes correspondants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

REÇU LE
09 JUIN 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 9-6-05
et de la publication le 10-6-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

ESSONNE

YERRES

PLAN DE CESSION

Section AE n° 834

4, Rue Marc Sangnier
Rue Max Bourguin

Echelle: 1/100e

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS
S.C.P LEMAITRE
84, rue de Reims
94700 MAISONS-ALFORT
Tél. 01.43.68.93.95
Fax 01.43.68.55.82
N° d'INSCRIPTION : 92003

Géomètre-Expert
S.C.P. LEMAITRE
84, Rue de Reims
94700 - MAISONS ALFORT -
Tél. 01 43 68 93 95 Fax 01 43 68 55 82

Indice: a

REÇU LE
09 JUIN 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

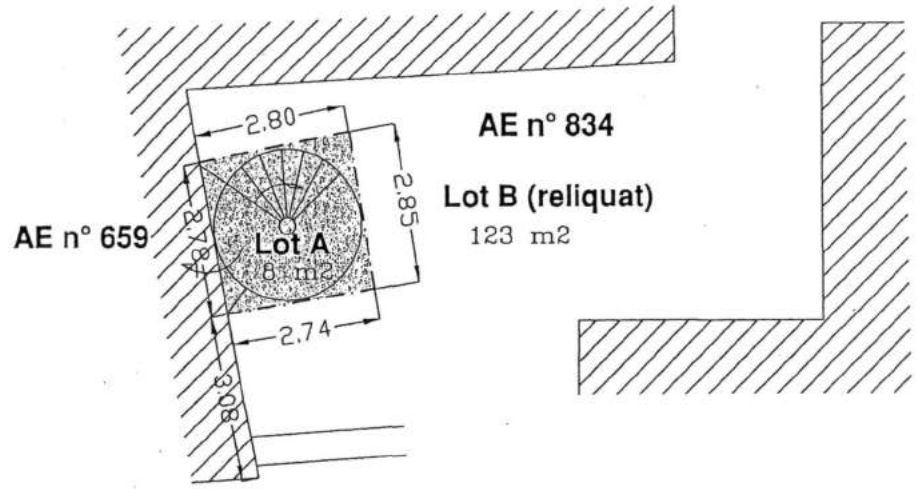

Rue Max Bourguin

Coté rue Marc Sangnier

Le lot A est rattaché à la parcelle cadastrée section AE n°659